

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE**

DEPARTEMENT DU RHONE

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Canton de

**SEANCE DU LUNDI 4 DECEMBRE 2017**

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 12 décembre 2017

COMMUNE

DE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 28 novembre 2017

CALUIRE & CUIRE

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-98

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à M. COCHET), M. TAKI (par proc. à M. ROULE), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN (par proc. à M. COUTURIER), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. CHAVANE à partir du N° 2017-91), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme HAMPARSOUMIAN jusqu'au N° 2017-80 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. JOINT), Mme ROQUES (par proc. à Mme LACROIX), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2017-80 inclus), Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

TARIFS  
FUNERAIRES 2018

Etait absente : Mme CHIAVAZZA

**PREFECTURE**

**Accusé de réception**

**Reçu le .....**

**Identifiant de l'Acte :**

**069 216900340.....**

**Rapport de : M. JOINT**

Par délibération en date du 28 novembre 2016, le Conseil Municipal a fixé, en application des dispositions des articles L.2223-15 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, les différents tarifs relatifs aux prestations funéraires pour l'année 2017. Il était rappelé alors que soucieuse de conserver à Caluire et Cuire un cimetière accessible, entretenu et propice au recueillement des familles, la Municipalité poursuivait un programme visant à renforcer la stabilité de certaines concessions et à rénover les allées dégradées.

Cette volonté doit être poursuivie en 2018 et permet à la fois de proposer des caveaux préfabriqués aux familles et de maintenir la qualité environnementale de cet espace de plus de 51 000 m<sup>2</sup>. Le projet vise aussi à améliorer encore, à moyen terme, la gestion du site (reprise des concessions, gestion des monuments abandonnés, pose de longrines,...).

Dans ce contexte, compte tenu du taux d'inflation prévisionnel de 1,1 % retenu dans le projet de loi de finances pour 2018 et de l'évolution des différents postes de dépenses nécessaires à l'entretien du cimetière communal,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 36 voix, 4 contre et 2 abstentions,

**- DÉCIDE**

que le coefficient de variation appliqué aux tarifs funéraires 2017 pour déterminer les tarifs funéraires 2018 sera de 1,02 (en arrondissant le cas échéant à l'euro le plus proche – hors location des cases du caveau provisoire)

**- FIXE**

les tarifs pour l'année 2018 comme suit :

**CONCESSIONS FUNÉRAIRES**

Durée des concessions	Prix du m2 jusqu'à 2 m <sup>2</sup>	Prix du m2 au delà de 2m2
	Tarifs 2018(€)	Tarifs 2018 (€)
15 ans	251	306
30 ans	642	793
50 ans	1401	1689

**CAVEAUX PRÉFABRIQUES OU ANCIENS**

Nombre de places	Durée de location	
	15ans	30 ans
	Tarif 2018(€)	Tarif 2018(€)
1	518	1038
2	1045	2089
3	1564	3126
4	2054	4168
5	2608	5216
6	3120	6240

**CASES DU COLUMBARIUM**

Durée de location	Tarifs 2018 (€)
15 ans	210
30 ans	419

## TRAVAUX DU CIMETIÈRE

Type de travaux	Tarifs 2018 (€)
Fourniture et pose du filtre d'épuration des caveaux préfabriqués	113
Dépôt d'urne funéraire dans le columbarium	35
Location des cases du caveau provisoire (par jour)	3,8

**- DIT**

que les recettes correspondantes seront imputées au compte fonction 026 nature 70311, 70312 et 7083.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 décembre 2017  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE MAIRE  
Philippe COCHET